

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3939

présenté par  
M. Califer et M. William

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	0
Assemblée nationale	21 000	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	21 000	0
<b>SOLDE</b>	21 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	21 000	0
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	21 000	0
<b>SOLDE</b>	21 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de l'Assemblée nationale pour 2025 prévoit globalement un total de dépenses de 643,1 M€, en progression de 3,4 % par rapport au budget 2024.

La délégation aux Outre-mer qui accueille en son sein 54 députés, n'a pas vu son budget évoluer positivement au titre de l'année 2025. Il s'agit pourtant d'une demande récurrente, de permettre à cette instance indispensable, de fonctionner avec des moyens budgétaires adaptés.

Or, à défaut de commission spécialisée pour traiter des problématiques ultramarines, elle en assure la charge.

Ainsi, les crédits inchangés depuis 2018, ont été de 70.000€ pour cette délégation, bien insuffisants pour permettre la réalisation des missions d'informations indispensables à l'adaptation des lois internes.

En outre, ce budget ne tient pas compte de la réalité du coût des déplacements des rapporteurs au cours de leurs travaux. Les territoires d'Outre-mer sont répartis sur un espace maritime étendu sur les 3 océans.

Pour rappel, le budget alloué à la Délégation aux Outre-mer pour réaliser ses missions est même inférieur au budget alloué à un député dont la circonscription est située en Outre-mer, pour assurer ses déplacements annuels (en moyenne 109.000€).

En conjuguant réalisme et soucis de responsabilité, l'amendement proposé vient abonder les crédits de cette délégation de +21.000€ pour atteindre un total de 91.000€ au titre de l'année 2025.

La mission "Pouvoirs publics" porte la dotation attribuée à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire du programme Assemblée nationale. Il est proposé de procéder au mouvement de crédits suivant ; en abondant le programme "Assemblée nationale" de la somme 21.000€ en AE et en CP et en imputant la somme de 21.000€ au programme "Présidence de la République" de la "mission Pouvoirs publics".